

VR/BL.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

SOMMAIRE :

Nomination d'un Directeur des
Travaux Publics.

D E C R E T

---+---+---+---+---

N NNEE 1963 - N° 199 /PR-MTP.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU DAHOMEY

VU la constitution de la République du Dahomey ;
VU le décret n°111/PR-CAB du 15.4.61 fixant les attributions des
Membres du Gouvernement ;
VU les décrets n°s 284/PCM-TP du 10.10.60 et 63-108/PR-TP du
8.3.63 portant organisation de la Direction des T.P. ;
SUR proposition du Ministre des Travaux Publics ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T

ARTICLE 1er.- M. TRABESSE Louis, Ingénieur Principal des Travaux Publics,
arrivé au Dahomey le 30 Octobre 1961 est nommé Directeur des Travaux Publics

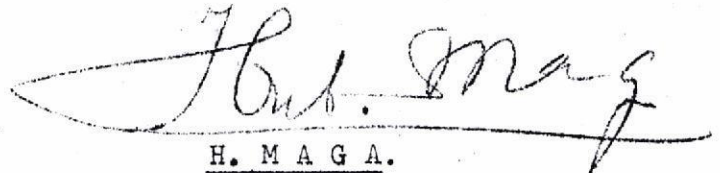
ARTICLE 2.- Le Présent décret prend effet pour compter du 13 Janvier 1962
date à laquelle M. TRABESSE a effectivement pris ses fonctions de Directeur
des Travaux Publics.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré et communiqué partout où
besoin sera.

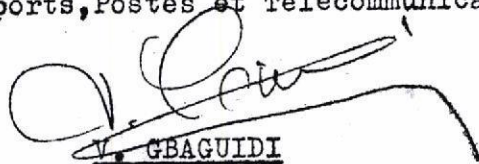
Ampliations :

ORD	1
PR	15
SGCM	3
Ministres	15
CF	1
BF	5
Trésor	1
MTP	1
DTP	10
DP	1
Intéressé	1
Archives	2
Classeur	2
MAC	2

PORTO-NOVO, 1e 30 AVRIL 1963
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,


H. M A G A.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
Le Ministre des Travaux Publics,
Transports, Postes et Télécommunications;


V. GBAGUIDI